

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1549

29 juillet 2010

### SOMMAIRE

Columbus Real Value S.C.A. SICAV-FIS .....	74312	Golden Immobilière S.A. ....	74312
Consultatio S.à r.l. ....	74306	Goulds Investments S.A. ....	74307
Cressisa S.A.H. ....	74306	GTA G.m.b.H. ....	74348
CStone Lumiere (Lux) S.à r.l. ....	74307	GTA G.m.b.H. ....	74348
CStone Lumiere (Lux) S.à r.l. ....	74307	Gustery Corporation S.à r.l. ....	74348
D.A.L. Holding S.A., SPF .....	74307	G & V Immobilière S.à r.l. ....	74311
Dasos .....	74308	Hipergest S.A. ....	74349
Décors Sols Lux S.A. ....	74308	HSBC Holdings Luxembourg S.A. ....	74349
Demag Investments S.à r.l. ....	74307	Imecolux .....	74306
Dimocharous S.à r.l. ....	74308	Immobilière de Roost S.A. ....	74311
Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l. ....	74309	Immobilière Julien Vesque S.A. ....	74350
Electro-Re .....	74310	Inhalux .....	74350
Encryption S.A. ....	74310	Isatis S.A.H. ....	74308
E.S.T.I.M. S.à r.l. ....	74309	Isomontage Isolation S.A. ....	74349
Ets Vande Maele Sàrl .....	74309	Isomontage S.A. ....	74350
Eureka-Its S.A. ....	74310	Itrosa S.A. ....	74351
Eurotrust .....	74351	La Rose S.A. ....	74349
Evolys International S.A. ....	74352	Lima (Bradford) S.à. r.l. ....	74306
First Target S.A. ....	74311	Multrans S.A.H. ....	74352
Fredinvest S.A. ....	74341	Nosig S.A. ....	74351
Gabier S.A. ....	74312	OXEA Finance S.à r.l. ....	74350
Gagfah S.A. ....	74311	PB PCR 3 S.à r.l. ....	74352
Gestion Luxembourg S.A. ....	74312	Pimco Emerging Markets Funds .....	74352
Gestion Luxembourg S.A. ....	74312	The Bag Holding S.A. ....	74309
Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l. ....	74310	Vatem S.A. ....	74351

**Imecolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle de la Zare.  
R.C.S. Luxembourg B 50.188.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour IMECOLUX SA  
Monica ARIETE

Référence de publication: 2010071105/12.

(100084055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Consultatio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 97-99, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 62.390.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010071802/13.

(100084357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Cressisa S.A.H., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 51.933.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 3 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CRESSISA S.A.H., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 6 septembre 2002.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Jonathan BURGER  
Le liquidateur

Référence de publication: 2010071803/17.

(100084541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Lima (Bradford) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 109.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010071883/12.

(100083860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**CStone Lumiere (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.638.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2010071804/10.

(100084062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**CStone Lumiere (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.638.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2010071805/10.

(100084064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**D.A.L. Holding S.A., SPF, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.995.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010071806/13.

(100083894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Demag Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.830.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071807/10.

(100083855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Goulds Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 125.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010071845/11.

(100083981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Dasos, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.244.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 mars 2010*

En date du 2 mars 2010 le Conseil d'Administration a décidé:

- D'accepter, avec effet au 5 mars 2010, la démission de Monsieur Petri Kuusisto en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 6 mars 2010, Monsieur Marko Katila, Tekniikantie 12, 02150 Espoo Finland, en qualité de d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010071808/17.

(100083839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Décors Sols Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 109.508.

—  
Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010071810/10.

(100084125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Dimocharous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.968.

—  
Les comptes annuels au 28 Février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071812/10.

(100084477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Isatis S.A.H., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 45.454.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 3 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ISATIS S.A.H., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 21 novembre 2000.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010071865/17.

(100084544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**E.S.T.I.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 117.928.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071816/10.

(100084470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Electronics For Imaging (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 111.773.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Electronics For Imaging (Luxembourg) S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2010071817/14.

(100084583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Ets Vande Maele Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 26-30, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 20.247.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071818/13.

(100084356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**The Bag Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 29.559.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 3 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme THE BAG HOLDING S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 29 mai 1998.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010071987/17.

(100084547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Electro-Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 24.739.

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Fabrice FRERE  
*Directeur Délégué*

Référence de publication: 2010071824/13.

(100084550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Encryption S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 117.678.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 décembre 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliaire*  
Edoardo Tubia

Référence de publication: 2010071825/16.

(100083944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Eureka-Its S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 114.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14.06.2010.

Fiduciaire S.à r.l.  
CabexcO  
Centre Helfent  
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange  
Signature

Référence de publication: 2010071826/15.

(100084077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.  
R.C.S. Luxembourg B 75.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010071838/10.

(100084312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**First Target S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9660 Insenborn, Maison 84.

R.C.S. Luxembourg B 77.031.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071833/13.

(100084354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**G & V Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 16, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.040.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071834/13.

(100084352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.526.

**EXTRAIT**

En date du 9 mars 2010, ERNST & YOUNG, société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010071835/15.

(100083961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Immobilière de Roost S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 98.216.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071853/13.

(100084351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Gabier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 123.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071839/10.

(100084564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 58, rue de l'Acierie.  
R.C.S. Luxembourg B 59.447.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071842/10.

(100084474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 58, rue de l'Acierie.  
R.C.S. Luxembourg B 59.447.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071843/10.

(100084476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Golden Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.  
R.C.S. Luxembourg B 64.777.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071844/10.

(100084120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Columbus Real Value S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.  
R.C.S. Luxembourg B 153.940.

## STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of June.  
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1- Columbus Invest S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 153.710,

here represented by Me Céline Kohler, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Zurich, Switzerland on 14 June 2010, which, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



and

2- Columbus Fund Management AG, a public limited liability company, incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Kräbühlstrasse 64, CH-8044 Zurich, Switzerland, registered with the Register of Commerce and Companies of Zurich, Switzerland under number CH-020.3.035.053-6.

here represented by Me Céline Kohler, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal in Zurich, Switzerland on 14 June 2010, which, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholders, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

#### **Art. 1. Form and Name.**

1.1. There is hereby established, among the subscribers and all persons who may become Shareholders hereafter, a Luxembourg investment company with variable share capital (*société d'investissement à capital variable – SICAV*) established in the form of a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions – S.C.A.*) qualifying as a specialised investment fund (*Fonds d'Investissement Spécialisé – FIS*) under the name of COLUMBUS REAL VALUE S.C.A. SICAV-FIS (the Company).

1.2. The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Law) and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Companies Law) (provided that in case of conflicts between the Companies Law and the 2007 Law, the 2007 Law shall prevail) as well as by the present Articles.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

2.2. The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-Fund if no further Sub-Fund is active at this time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 4. Corporate objects.**

4.1. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2. The Company may take any measures and carry out any transaction to the fullest extent permitted under the 2007 Law, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings; and

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to Article 12.

5.2. The capital must reach EUR 1,250,000.00 (one million two hundred and fifty thousand Euro) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Law on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3. The initial capital of the Company is EUR 31,000.00 (thirty-one thousand Euro) represented by 1 (one) unlimited member share (Unlimited Member Share) subscribed by the unlimited member (associé-gérant commandité) (the Unlimited Member) in its capacity as General Partner of the Company and (ii) 30 (thirty) ordinary shares (the Shares) subscribed by limited shareholders (the Shareholders) in their capacity as investors.

5.4. The Company has an umbrella structure and the General Partner will set up a separate portfolio of assets that represents a sub-fund as defined in article 71 of the 2007 Law (a Sub-Fund), and that is formed for one or more Classes. Each Sub-Fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-Fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-Fund are set forth in the offering document of the Company in force and drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Law (the Memorandum). Each Sub-Fund may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5. Within a Sub-Fund, the General Partner may, at any time, decide to issue different classes of Shares (each a Class, collectively the Classes) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Law and the Companies Law, including, without limitation different:

- (a) type of target investors;
- (b) fees and expenses structures;
- (c) subscription and/or redemption procedures;
- (d) minimum investment and/or subsequent holding requirements;
- (e) distribution rights and policy, and the General Partner may in particular, decides that Shares pertaining to one or more Class(es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
- (f) marketing targets;
- (g) transfer restrictions; and
- (h) currency.

5.6. A separate Net Asset Value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in Article 12.

5.7. The General Partner may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-Funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-Funds then existing. Upon creation of new Sub-Funds or Classes the Memorandum will be updated, if necessary.

5.8. The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Law, the rights of the Shareholders and creditors relating to a Sub-Fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of that Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Sub-Fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-Fund, and there shall be no cross liability between Sub-Funds, in derogation of Article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.9. The General Partner may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-Fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. The Memorandum shall indicate whether a Sub-Fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.10. For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in EUR, be converted into EUR. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-Funds.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

6.2. A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and Class of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company will deliver to the Shareholders for such entries a written confirmation of his shareholding.

6.4. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

6.5. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office

of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.6. The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire).

6.7. The General Partner may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole Share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.8. Subject to the provisions of Article 10, the transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

#### **Art. 7. Issue of Shares.**

7.1. The General Partner is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the Shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2. Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (Well-Informed Investors).

7.3. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which Shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that Shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) decide that Shares of a particular Sub-Fund or Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for Shares, during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for Shares or restrictions on ownership in relation to the Shares;

(e) in respect of any one given Sub-Fund and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) decides that payments for subscriptions to Shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of Shares of the relevant Sub-Fund and Class.

7.4. Shares in Sub-Funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-Fund (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5. A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of Shares in a Sub-Fund.

7.6. The General Partner may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued Shares and to deliver these Shares.

7.7. The Company may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for Shares in whole or in part.

7.8. The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring Shares in this manner.

#### **Art. 8. Redemptions of Shares.**

8.1. Unless otherwise provided for in the Memorandum, any Shareholder may request redemption of all or part of his Shares from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the General Partner in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2. Subject to the provisions of Article 12 of these Articles, the redemption price per Share will be paid within a period determined by the General Partner and disclosed in the Memorandum, provided that any Share certificates issued and any other transfer documents have been received by the Company.

8.3. Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per Share for Shares of a particular Class of a Sub-Fund corresponds to the Net Asset Value per Share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the General Partner.

8.4. A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of Shares in a Sub-Fund.

8.5. If as a result of a redemption application, the number or the value of the Shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of the Shares of such Shareholder in the given Class.

8.6. If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day, redemption applications as defined in this Article and conversion applications as defined in Article 9 of these Articles exceed a certain level set by the General Partner in relation to the Shares of a given Class, the General Partner may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7. Notwithstanding anything to the contrary in the relevant Sub-Fund Particulars, the General Partner may satisfy payment of the redemption price owed to any shareholder, subject to such Shareholder's agreement, in specie by allocating assets to the Shareholder, from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the Shares to be redeemed (calculated in the manner described in Article 12) as of the Valuation Day or the time of the valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-Fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis without prejudicing the interest of the other Shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of such transfers are borne by the transferee.

8.8. All redeemed Shares shall be cancelled.

8.9. All applications for redemption of Shares are irrevocable, except – in each case for the duration of the suspension – in accordance with article 13 of these Articles when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

8.10. The General Partner may redeem Shares of any Class and Sub-Fund, on a pro rata basis among Shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme as provided for each Sub-Fund in the Memorandum (if any). The right of the General Partner to redeem Shares of a Sub-Fund under this article 8 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Sub-Fund in the Memorandum (if any).

8.11. The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the Shareholders by the General Partner.

8.12. The Company may compulsorily redeem the Shares:

- (a) held by a Restricted Person as defined in Article 11, in accordance with the provisions of Article 11;
- (b) in case of liquidation or merger of Sub-Funds or Classes, in accordance with the provisions of article 26;
- (c) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in these Articles, the relevant investor's subscription form or agreement and/or the Memorandum.

#### **Art. 9. Conversion of Shares.**

9.1. Unless otherwise provided for in the Memorandum, a Shareholder may convert Shares of a particular Class of a Sub-Fund held in whole or in part into Shares of the corresponding Class of another Sub-Fund; conversions from Shares of one Class of a Sub-Fund to Shares of another Class of either the same or a different Sub-Fund are also permitted, except otherwise decided by the General Partner.

9.2. The General Partner may make the conversion of Shares dependent upon additional conditions, as set forth in the Memorandum.

9.3. A conversion application will be considered as an application to redeem the Shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the Shares to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per share of the respective Class; a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the

General Partner. The General Partner may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the General Partner, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

9.4. As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Day. If there are different order acceptance deadlines for the Sub-Funds in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of Shares (which may be older than the general rules on the issue of Shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of Shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of Shares.

9.5. Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the Shares to be converted and the issue of the Shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the Shares to be subscribed ceases after the Shares to be converted have been redeemed.

9.6. All applications for the conversion of Shares are irrevocable, except – in each case for the duration of the suspension – in accordance with Article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the Shares to be redeemed has been suspended as provided for in Article 8. If the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be subscribed is suspended after the Shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.7. If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day redemption applications as defined in Article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this Article exceed a certain level set by the General Partner in relation to the Shares issued in the Class, the General Partner may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.8. If as a result of a conversion application, the number or the value of the Shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the General Partner in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's Shares in the given Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of Shares.

9.9. Shares that are converted to Shares of another Class will be cancelled.

#### **Art. 10. Transfer of Shares.**

10.1. An investor may only assign, transfer, or otherwise dispose of, its Shares (each such transaction, a Transfer) with the prior written consent of the General Partner, which consent shall not be unreasonably withheld and such Transfer will be subject to the provisions of this Article 10.

10.2. No Transfer of all or any part of any Shareholder's Shares in any Sub-Fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if:

(a) the Transfer would result in a violation of applicable law or any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(b) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended; and

(c) it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) the transferee undertakes to fully and completely assume all outstanding obligations of the transferor towards the Company under the transferor's subscription agreement, commitment or any other agreement setting out the terms of the participation of the transferor in the Company (including, for the avoidance of doubt, the provisions of the Memorandum);

(ii) the transferor at the same time as the transfer of Shares procures the transfer to the transferee of all of its remaining commitment to subscribe for Shares or to provide funds to the Company against the issue of Shares or otherwise, as the case may be;

(iii) the transferee is not a Restricted Person.

10.3. Additional restrictions on Transfer may be set out in the Memorandum in respect of any particular Sub-Fund(s) in which case no Transfer of all or any part of any Shareholder's Shares in the relevant Sub-Fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on Transfer is not complied with.

**Art. 11. Ownership restrictions.**

11.1. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any individual or legal entity (each a Restricted Person):

- (a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;
- (b) if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg law or other law; or
- (c) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such individual or legal entities are to be determined by the General Partner and are defined herein as Restricted Persons). A person or entity that does not qualify as Well-Informed Investor shall be regarded as a Restricted Person.

11.2. For such purposes the General Partner may:

- (a) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a transfer of Shares in the register of Shareholders to furnish the Company with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares by a Restricted Person;
- (b) decline to issue any Shares; and
- (c) decline to register any Transfer of share, where such registration or transfer would result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Restricted Person.

11.3. If it appears that a Shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

- (a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or
- (b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the Shares held by the Restricted Person; and/or
- (c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its Shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within 30 (thirty) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in Article 10; and/or
- (d) compulsorily redeem all Shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the General Partner, either (i) 20% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of Shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

11.4. The exercise of the powers by the Company in accordance with this Article 11 may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of Shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of Shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

**Art. 12. Calculation of the Net Asset Value.**

12.1. The Company, each Sub-Fund and each Class in a Sub-Fund have a net asset value (the Net Asset Value) determined in accordance with these Articles. The reference currency of the Company is the Euros.

12.2. Calculation of the Net Asset Value

(a) The Net Asset Value of each Sub-Fund and Class shall be calculated in the reference currency of the Sub-Fund or Class, as it is stipulated in the Memorandum in good faith in Luxembourg on each valuation day as stipulated in the Memorandum (the Valuation Day).

(b) A separate portfolio of assets shall be established for each Sub-Fund as follows:

(i) the proceeds from the issue of each share are to be applied in the books of the relevant Sub-Fund to the pool of assets established for such Sub-Fund and the assets and liabilities and incomes and expenditures attributable thereto are applied to such portfolio subject to the provisions set forth hereafter;

(ii) where any asset is derived from another asset, such asset will be applied in the books of the relevant Sub-Fund from which such asset was derived, meaning that on each revaluation of such asset, any increase or diminution in value of such asset will be applied to the relevant portfolio;

(iii) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability will be allocated to the relevant portfolio;

(iv) where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the Sub-Funds' respective Net Asset Value;

(v) upon the payment of dividends to the Shareholders in any Sub-Fund, the Net Asset Value of such Sub-Fund shall be reduced by the gross amount of such dividends.

12.3. The liabilities of each Sub-Fund shall be segregated on a Sub-Fund-by-Sub-Fund basis with third party creditors having recourse only to the assets of the Sub-Fund concerned.

12.4. Any assets held in a particular Sub-Fund not expressed in the reference currency will be translated into the reference currency at the rate of exchange prevailing in a recognised market on the business day immediately preceding the Valuation Day.

12.5. The Net Asset Value per Share of a specific Class of Shares will be determined by dividing the value of the total assets of the Sub-Fund which are attributable to such Class of Shares less the liabilities of the Sub-Fund which are attributable to such Class of Shares by the total number of Shares of such Class of Shares outstanding on the relevant Valuation Day.

12.6. For the determination of the Net Asset Value of a Class of Shares the rules under Article 12.2, (b), sub (i) to (v) above shall apply mutatis mutandis. The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund will be calculated by the administrative agent in the reference currency of the relevant Class of Shares and, as the case may be, in other currencies for trading purposes as specified in the Memorandum by applying the relevant market conversion rate prevailing on each Valuation Day.

12.7. The Net Asset Value per Share of the different Classes of Shares can differ within each Sub-Fund as a result of the declaration/payment of dividends, differing fee and cost structure or different hedging strategy for each Class of Shares.

12.8. The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

- (a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (b) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (c) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned by the Company or contracted for by the General Partner (provided that the General Partner may make adjustments in a manner not inconsistent with this Article 12 with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (d) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (e) all interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such Asset;
- (f) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (g) the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- (h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.9. The value of such assets shall be determined as follows:

- (a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (b) the value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market (including units or shares of listed closed-ended underlying funds), is based on the last available price on the stock exchange or other Regulated Market, which is normally the principal market for such assets;
- (c) the value of assets dealt in on any other Regulated Market is based on their last available price;
- (d) in the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to Article 12.9, (b) and (c), is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner;
- (e) units or Shares of open-ended UCI will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of the relevant UCI or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source – including the investment manager of the underlying fund – other than the administrative agent of the underlying fund) if more recent than their official net asset values. The Net Asset Value calculated on the basis of unofficial net asset values of UCI may differ from the Net Asset Value which would have been calculated, on the relevant Valuation Date, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the UCI. However, such Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such UCI, the valuation of the shares or units issued by such UCI may be estimated with prudence and in good faith in accordance with procedures established by the General Partner to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events (without limitation): capital calls, distributions or redemptions effected by the UCI or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the UCI themselves;

(f) all other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the General Partner;

(g) the value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less and not traded on any market will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

12.10. For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided (i) by the General Partner, (ii) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters, etc.) or fund administrators, (iii) by prime brokers and brokers, (iv) by the Independent Expert (if any) or (v) by any specialist duly authorised to that effect by the General Partner. In particular, for the valuation of any assets for which market quotations or fair market values are not publicly available (including but not limited to non listed structured or credit-related instruments and other illiquid assets), the Administrative Agent will exclusively rely on valuations provided either by the General Partner or by third party pricing sources appointed by the General Partner under its responsibility and will not check the correctness and accuracy of the valuations so provided. If the General Partner gives instructions to the Administrative Agent to use a specific pricing source, the General Partner undertakes to make its own prior due diligence on such agents or any Independent Experts as far as its competence, reputation, professionalism are concerned so as to ensure that the prices which will be given to the Administrative Agent are reliable and the Administrative Agent will not, and shall not be required to, carry out any additional due diligence or testing on any such pricing source. So far as these assets are concerned, the sole responsibility of the Administrative Agent is to compute the NAV on the basis of the prices provided by the General Partner, any Independent Experts or the other appointed third party pricing source (s), without any responsibility whatsoever on the correctness or accuracy of the valuations provided by the relevant sources. For the avoidance of doubt, the Administrative Agent will not effect any testing on valuations on prices nor collect or analyse any supporting documents which will assess or evidence the accuracy of the prices of any asset held in the portfolio for which a price or valuation is provided in accordance with this Article 12.

12.11. In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the Administrative Agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the Administrative Agent is authorised not to calculate the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The General Partner shall be informed immediately by the Administrative Agent should this situation arise. The General Partner may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value in accordance with the procedures described under Article 13 of the General Part.

12.12. In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the General Partner is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

12.13. If since the time of determination of the Net Asset Value per share of any Class in a particular Sub-fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-fund are dealt in or quoted, the General Partner may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the Net Asset Value per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second

12.14. The Net Asset Value per Share of each Class and the issue and redemption prices per Share of each Sub-Fund may be obtained during business hours at the registered office of the Company.

12.15. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (a) all loans, bills and accounts payable;
- (b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (c) all accrued or payable administrative expenses;
- (d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves, if any, authorised and approved by the General Partner; and
- (f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the General Partner shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

**Art. 13.** Temporary suspension of calculation of the Net Asset Value



13.1. The General Partner may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of Shares of any Sub-Fund or Class, the issue of the Shares of such Sub-Fund or Class to subscribers and the redemption of the Shares of such Sub-Fund or Class from its Shareholders as well as conversions of Shares of any Class in a Sub-Fund:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to such Sub-Fund quoted thereon; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company would be impracticable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

(e) when for any other reason, the prices of any investments within a Sub-Fund cannot be promptly or accurately determined (and, in particular, during a period where the Net Asset Value of underlying funds is suspended) or if, in the opinion of the General Partner, a fair price cannot be determined for the assets of the Sub-Fund; or

(f) when the General Partner so decides, provided all Shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (i) as soon as an extraordinary General Meeting of the Company or a Sub-Fund has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution or the merger or absorption of the Company or a Sub-Fund and (ii) when the General Partner is empowered to decide on this matter, upon their decision to liquidate or dissolve or merge or absorb a Sub-Fund.

13.2. Any such suspension shall be published, if appropriate, by the General Partner and shall be notified to Shareholders having made an application for subscription and redemption of Shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended. Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue and redemption of Shares of any other Sub-Fund, unless said other Sub-Fund is also affected. Any request for subscription or redemption shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the General Partner, such application will be dealt with as of the first Dealing Day (as defined in the Memorandum), as determined for each relevant Sub-Fund, following the end of the period of suspension.

13.3. Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in case of massive redemption applications within a Sub-Fund, the General Partner reserves the right only to determine the issue/redemption or conversion price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the relevant Sub-Fund. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the Net Asset Value thus calculated.

#### **Art. 14. General Partner.**

14.1. The Company shall be managed by Columbus Invest S.à r.l. in its capacity as general partner (gérant – associé commandité) of the Company (the General Partner).

14.2. The General Partner is indefinitely and jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company.

14.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment to the Articles of Incorporation, a successor to the General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

14.4. Any such appointment of a successor to the General Partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

#### **Art. 15. Powers of the General Partner.**

15.1. The General Partner, applying the principle of risk spreading, shall determine the investment policies and strategies of the Company and of each Sub-Fund, if any, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the offering documents for the Shares of the Company, in compliance with applicable laws and regulations.

15.2. The General Partner is authorized to employ techniques and instruments to the full extent permitted by law for the purpose of efficient portfolio management.

15.3. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.

15.4. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the General Partner.

15.5. The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents or independent expert as described in the Offering Memorandum. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

#### **Art. 16. Delegation of powers.**

16.1. The General Partner may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a manager of the General Partner or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

16.2. The General Partner may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors or managers. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors or managers of any such entity.

16.3. The General Partner is also authorised to appoint a person, either manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

16.4. The General Partner may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company in respect of one or more Sub-Fund(s) or to act in a purely advisory capacity to the Company in respect of one or more SubFund(s). The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees shall be as set forth in the Memorandum.

#### **Art. 17. Binding signatures.**

17.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the General Partner.

17.2. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the General Partner, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the Article

16.1 above.

#### **Art. 18. Delegation of power and appointment of Investment Manager.**

18.1. The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the General Partner, who shall have the powers determined by the General Partner and who may, if the General Partner so authorises, subdelegate their powers.

18.2. The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement (s), according to which the below mentioned company or any other company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 19 hereof. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the General Partner, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s), which are otherwise concluded for an unlimited period.

18.3. The General Partner may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

18.4. The Company will appoint Columbus Fund Management AG as investment manager of the Company (the Investment Manager), subject to the overall control and ultimate responsibility of the General Partner, pursuant to an investment management agreement (the Investment Management Agreement). The agreement with the Investment Manager may only be terminated by the Company if the decision of the General Partner to terminate the agreement is ratified by a decision of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Company which shall meet the requirements set forth in Article 22 hereof. It may also be terminated by the Investment Manager, in compliance with the Investment Management Agreement. In this event, an extraordinary general meeting of Shareholders must be called in order to amend this section accordingly. Such general meeting must comply with the above referred to quorum and majority requirements. For the avoidance of doubt in the event that the investment management agreement is assigned to an affiliate of the Investment Manager, the approval by the general meeting of Shareholders is not required.

**Art. 19. Investment policy and restrictions.**

19.1. The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

19.2. The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Sub-Funds' assets, in accordance with the 2007 Law including, without limitation, restrictions in respect of:

(a) the borrowings of the Company or any Sub-Fund thereof; and

(b) the maximum percentage of the Company or a Sub-Fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-Fund) may acquire.

19.3. The General Partner, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other UCIs and/or their sub-funds, or that

(ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

**Art. 20. Conflict of interests.**

20.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers, directors or officers of the General Partner of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

20.2. Any manager, officer or employee of the General Partner of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.3. In the event that any manager, officer or employee of the General Partner of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager, officer or employee of the General Partner shall make known to the General Partner such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such persons' interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting (the Annual General Meeting). The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

20.4. The preceding paragraph does not apply to resolutions of the General Partner concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company, which are entered into on arm's length terms.

**Art. 21. Indemnification.**

21.1. The Company may indemnify any manager or officer of the General Partner and his heirs, executors and administrators, or independent expert, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

21.2. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

**Art. 22. General Meetings of the Company.**

22.1. The general meeting of Shareholders (the General Meeting) shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the General Meeting amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

22.2. Any resolution of a General Meeting to the effect of amending these Articles of Incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the Shares issued by the Company, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders present or represented at the General Meeting and (iii) the consent of the General Partner.

22.3. Any other resolution of a General Meeting must be passed (i) without quorum of the Shares of the company (ii) a simple majority of the votes validly cast by the Shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

22.4. Each amendment to these Articles entailing a variation of rights of a class must be approved by a resolution of the General Meeting of the Company and of separate General Meeting(s) of the Shareholders of the relevant Class or Classes concerned.

22.5. General Meetings shall be convened by the General Partner. General Meetings shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered Shares. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting.

**Art. 23. Annual General Meeting of the shareholders.**

23.1. The Annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday in June of each year at 2 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the previous business day.

23.2. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

23.3. Other General Meetings of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

23.4. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 24. General Meetings in a Sub-Fund or in a Class of Shares.**

24.1. The Shareholders of the Classes issued in a Sub-Fund may hold, at any time, special General Meetings (Special Meetings) to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-Fund.

24.2. In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, Special Meetings for any matters which are specific to that Class of Shares.

24.3. The provisions of Articles 22 and 23 apply to such Special Meetings, unless the context otherwise requires.

**Art. 25. Auditors.**

25.1. The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

25.2. The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

**Art. 26. Liquidation or merger of Sub-Funds or Classes of Shares.**

26.1. In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-Fund or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the General Partner may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their Shares into Shares of another Sub-Fund under terms fixed by the General Partner or to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund or Class at the Net Asset Value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect). The Company will serve a notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

26.2. Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-Fund.

26.3. In addition, the General Meeting of any Class or of any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the General Partner, to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this Article 26, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

26.4. Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended for a period of six months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

26.5. All redeemed Shares shall be cancelled.

26.6. Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article 25, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund or to another undertaking for collective

investment organised under the provisions of the 2007 Law or the law of 20 December 2002 concerning UCIs, as amended, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the New Sub-Fund) and to redesignate the Shares of the Sub-Fund concerned as Shares of another Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this Article 26 one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-Fund), in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

26.7. Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by this Article 26, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Sub-Fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

26.8. Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in this Article 26 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the Shareholders of the Class or Sub-Fund concerned taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

#### **Art. 27. Accounting Year.**

27.1. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

#### **Art. 28. Annual accounts.**

28.1. Each year, at the end of the financial year, the General Partner will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the 2007 Law.

28.2. At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the General Partner will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

28.3. At the latest 15 (fifteen) days prior to the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the General Partner and of the independent auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

#### **Art. 29. Application of income.**

29.1. The General Meeting determines, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income from the Sub-Fund will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the General Partner to declare, dividends.

29.2. For any Class entitled to dividends, the General Partner may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

29.3. Payments of dividends to owners of registered Shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

29.4. Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the General Partner determines from time to time.

29.5. The General Partner may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the General Partner.

29.6. Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Sub-Fund.

29.7. No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **Art. 30. Custodian.**

30.1. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Law (the Custodian) who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

30.2. In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

### **Art. 31. Winding Up.**

31.1. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

31.2. If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the General Partner. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the General Meeting.

31.3. The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the Shares represented at the meeting.

31.4. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

31.5. In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

31.6. The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

31.7. The liquidator(s) will realise each Sub-Fund's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Sub-Fund according to their respective prorata.

31.8. Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

### **Art. 32. Applicable law.**

32.1. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Law and the Companies Law in accordance with Article 1.2.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2010. The first Annual General Meeting will be held in June 2011.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established by the appearing parties, the capital has been subscribed as follows:

Subscribers	Number of Shares	Type of Shares	Subscription amount
1. Columbus Invest S.à r.l. . . . . .	1 (one)	Limited Member Share	1,000.00 EUR
2. Columbus Invest S.à r.l. . . . . .	29 (twenty nine)	Share	29,000.00 EUR
3. Columbus Fund Management AG . . . . .	1 (one)	Share	1,000.00 EUR

Upon incorporation, the Unlimited Member Share and all Shares were fully paid-up, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as now at the free disposal of the company, as it has been justified to the undersigned Notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,700 (two thousand seven hundred euro).

#### *Resolutions of the shareholders*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

(1) that there be appointed BDO Audit Luxembourg, Le Dôme Espace Pétrusse, 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 147.570, as external auditor of the Company;

(2) that the terms of office of the independent auditor will expire after the Annual General Meeting of the year 2011; and

(3) that the address of the registered office of the Company is at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of which is known to the notary by its surname, names, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1-Columbus Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2 rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.710;

ici représentée par Me Céline Kohler, avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2010, à Zurich, Suisse, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2-Columbus Fund Management AG, une société anonyme de droit Suisse, ayant son siège social au Kräbühlstrasse 64, CH-8044 Zurich, Switzerland, immatriculée au Register du Commerce et des Sociétés de Zurich sous le numéro CH-020.3.035.053-6;

ici représentée par Me Céline Kohler, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 Juin 2010, à Zurich, Suisse, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant en qualité de représentant de l'Associé-Gérant Commandité et des Actionnaires, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer et qu'ils ont arrêté comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1. Il est établi, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront par la suite Actionnaires, une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit Luxembourgeois constituée sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.), organisée en tant que Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF) sous le nom "COLUMBUS REAL VALUE S.C.A SICAV-FIS" (la Société).

1.2. La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaudra), ainsi qu'aux présents Statuts.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Gérant – Associé Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre lieu dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Gérant – Associé Commandité.

2.2. Le Gérant – Associé Commandité a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Lorsque le Gérant – Associé Commandité estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

#### **Art. 3. Durée de la société.**

3.1. La Société est constituée pour une période indéterminée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en valeurs dans le but de répartir les risques et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007 qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en oeuvre de l'objet de la Société et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instrument de créance ou participatif;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société Actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'Article 12.

5.2. Le capital doit atteindre 1.250.000,00 EUR (un million deux cent cinquante mille Euros) dans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société est enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3. Le capital initial de la Société s'élève à 31.000,00 EUR (trente et un mille Euros) représenté par une (1) action d'Associé Commandité (Action Commandité) souscrite par l'associé commandité (l'Associé Commandité) de la Société en sa

5.4. La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Gérant établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un Compartiment), et qui est établi pour une ou plusieurs Catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société actuellement en vigueur et établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

5.5. Au sein d'un Compartiment, le Gérant peut, à tout moment décider d'émettre différentes catégories d'Actions (individuellement, une Catégorie et, collectivement, des Catégories) dont les actifs seront investis en commun mais soumises à différents droits tels que décrits dans le Mémoire, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi de 1915, y compris, mais sans limitation:

(a) différents types d'investisseurs visés;

(b) différentes structures de frais et de dépenses;

(c) différentes procédures de souscription et/ou rachat;

(d) différents investissements minimum et/ou exigences de détention subséquentes;

(e) différents droits et politique de distribution, et le Gérant peut en particulier décider que des Actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de "carried interests" ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions;

(f) différentes cibles de commercialisation;

(g) différentes restrictions de transfert;

(h) différentes devises de référence.

5.6. Une Valeur Nette d'Inventaire par Action distincte, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'Article 12.

5.7. Le Gérant peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémoire sera mis à jour si nécessaire.

5.8. La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.9. Le Gérant peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Gérant peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous



réserve des dispositions applicables du Mémoire. Le Mémoire indiquera si un nouveau Compartiment est établi pour une période illimitée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.

5.10. En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en euros s'ils ne sont pas déjà libellés en euros. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions de la Société sont émises sous forme nominatives et resteront nominatives.

6.2. Un registre des Actions sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile, le nombre et la Catégorie des Actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque Action, ainsi que la mention des transferts d'Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3. La Société délivrera aux Actionnaires pour chaque inscription une confirmation écrite de l'actionnariat.

6.4. Les Actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

6.5. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des Actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

6.7. Le Gérant peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.8. Sous réserve des dispositions de l'Article 10, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

#### **Art. 7. Emission d'Actions.**

7.1. Le Gérant est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'Actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre.

7.2. Les Actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3. Toutes conditions auxquelles l'émission d'Action peut être soumises sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que le Gérant peut sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les Actions d'une ou plusieurs Catégories sont émises (et, en particulier, décider que les Actions d'une Catégorie ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé une convention de souscription aux termes de laquelle le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des Actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié;

(c) imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication d'informations que le Gérant estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un engagement ou montant de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des Actions ou toutes restrictions à la propriété des Actions;

(e) pour chaque Catégories et/ou Compartiment, de lever des frais ou commissions de souscription et il a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais ou commissions de souscription;

(f) décider que le paiement pour les souscriptions à des Actions devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou plusieurs dates de négociation, de souscription ou d'appels de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'Actions dans le Compartiment ou la Catégorie concernée.

7.4. Les Actions d'un Compartiment seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Mémoire.

7.5. Une procédure déterminée par le Gérant et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'Actions au sein d'un Compartiment dans la Société.

7.6. Le Gérant peut octroyer à des membres, dirigeants du Gérant, à tout délégué à la gestion journalière, agents ou autres mandataires dûment autorisés le pouvoir d'accepter des demandes ou engagements de souscription, de recevoir des paiements pour des Actions nouvellement émises et de délivrer ces Actions.

7.7. La Société peut à son entière discrétion accepter ou rejeter des demandes de souscription pour des Actions en tout ou partie.

7.8. La Société peut émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'Actionnaire acquérant des Actions de cette manière.

#### **Art. 8. Rachat des Actions.**

8.1. Sous réserve de toutes dispositions contraires du Mémoire, tout Actionnaire peut demander le rachat d'une partie ou de toutes ses Actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Gérant dans le Mémoire et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2. Sous réserve des dispositions de l'Article 12 des présents Statuts, le prix de rachat par Action sera payé dans une période déterminée par le Gérant et indiquée dans le Mémoire, pour autant que tout certificat d'Action émis et tout autre document de transfert aient été reçus par la Société.

8.3. Sous réserve de dispositions divergentes du Mémoire, le prix de rachat par action d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie concernée diminuée des frais ou commissions de rachat, le cas échéant. Des frais ou commissions supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, conformément aux décisions du Gérant.

8.4. Un processus déterminé par le Gérant et décrit dans le Mémoire régira la déroulement de la procédure du rachat d'Actions au sein d'un Compartiment dans la Société.

8.5. Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des Actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par le Gérant dans le Mémoire, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les Actions de cet Actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6. Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Évaluation ou à tout moment durant un Jour d'Évaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet Article et les demandes de conversion telles que définies à l'Article 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par le Gérant applicable aux Actions d'une Catégorie, le Gérant peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

8.7. La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un Actionnaire en nature, sous réserve de l'accord de cet Actionnaire, en allouant à cet Actionnaire des avoirs, provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégories concernée(s) équivalents à la valeur des actions à racheter (calculée conformément à l'Article 12) au Jour d'Évaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s). L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

8.8. Toutes les Actions rachetées peuvent être annulées.

8.9. Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent Article.

8.10. Le Gérant – Associé Commandité peut décider de racheter des Actions de Catégorie et de Compartiment, proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire, afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation, conformément au mécanisme de distribution pertinent tel que déterminé, le cas échéant, pour chaque Compartiment dans le Mémoire. Le droit pour le Gérant de racheter les Actions d'un Compartiment conformément au présent article 8 peut être sujet à l'accord ou l'avis préalable d'un organisme consultatif tel que prévu pour un Compartiment particulier dans le Mémoire, le cas échéant.

8.11. La Société annoncera le rachat en temps utile par courrier adressé aux Actionnaires par le Gérant.

8.12. La Société peut procéder à des rachats obligatoires d'Actions:

- (a) détenues par des Personnes Non Eligibles telles que définies à l'article 11, en accord avec les dispositions de l'article 11;
- (b) en cas de liquidation ou de fusion de Compartiments ou Catégories, en accord avec les dispositions de l'article 25;
- (c) dans toutes autres circonstances, en accord avec les termes et conditions prévues dans les présents Statuts, la convention ou le bulletin de souscription concerné et/ou le Mémorandum.

#### **Art. 9. Conversion des Actions.**

9.1. Sous réserve des dispositions dans le Mémorandum, un Actionnaire peut convertir tout ou une partie des actions qu'il détient dans une Catégorie d'un Compartiment en actions de la Catégorie correspondante d'un autre Compartiment; les conversions d'Actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie au sein du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sont également autorisées, sauf décision contraire du Associé gérant commandité.

9.2. Le Gérant – Associé Commandité peut soumettre la conversion d'Actions à des conditions supplémentaires décrites dans le Mémorandum.

9.3. Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée des actions à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action des Catégorie concernées; des frais ou commissions de conversion pourront être demandés. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Gérant. Le Gérant peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Gérant, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4. En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'un seul et même Jour d'Evaluation. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier:

(a) soit la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'Actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'Actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'Actions; ou

(b) soit la composante de vente est calculée à un moment ultérieur par rapport aux règles générales sur le rachat d'Actions en même temps que la composante acquisition calculée conformément avec les règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition ) sur l'émission d'Actions.

9.5. Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des Actions à convertir et l'émission des Actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les Actions à acquérir ne s'éteigne après que les Actions à convertir aient été rachetées.

9.6. Toutes les demandes de conversion sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu par l'article 8. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à acquérir est suspendu après que les Actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la composante d'acquisition de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.7. Si en outre, lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment pendant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'Article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet Article excèdent un certain seuil fixé par le Gérant et applicable à une Catégorie, le Gérant peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière jugée nécessaire par le Gérant et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

9.8. Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des Actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus à cet Article sont effectivement applicables - par le Gérant dans le Mémorandum, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'Actionnaire dans la Catégorie concernée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'Actions.

9.9. Les Actions qui sont converties en Actions d'une autre Catégorie seront annulées.

#### **Art. 10. Transfert d'Actions.**

10.1. Un Actionnaire ne peut céder, transférer ou disposer autrement de ses Actions de quelque autre manière que ce soit (chacune de ces opérations étant un Transfert) qu'avec l'autorisation écrite préalable du Gérant, qui ne pourra refuser cette autorisation sans motif raisonnable et, le Transfert doit remplir les conditions prévues par le présent Article 10.

10.2. Aucun Transfert de tout ou partie des Actions d'un Actionnaire, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) il résulte de ce Transfert une violation de la législation applicable ou des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémorandum;

(b) il résulte de ce Transfert l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon la loi américaine sur les Sociétés d'Investissement de 1940, telle que modifiée; et

(c) tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que:

(i) le cessionnaire s'engage à observer les, et à agir conformément aux, obligations du cédant envers la Société conformément aux termes de la convention de souscription, l'engagement, ou à toute autre convention décrivant les termes de la participation, du cédant dans la Société (en ce compris les dispositions du Mémorandum); et que

(ii) le cédant réalise concomitamment au transfert des Actions au cessionnaire le transfert de tous les engagements de souscrire à des Actions et/ou engagements à fournir des fonds à la Société contre l'émission d'Actions (ou autrement) restant, le cas échéant; et que

(iii) le cessionnaire ne soit pas une Personne Non Eligible.

10.3. Des restrictions supplémentaires concernant le Transfert peuvent être décrites dans le Mémorandum en ce qui concerne un (ou des) Compartiment(s), auquel cas aucun Transfert de tout ou partie des Actions de l'Actionnaire dans le Compartiment concerné, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si l'une de ces restrictions additionnelles aux Transferts n'est respectée.

#### **Art. 11. Restrictions à la propriété d'Actions.**

11.1. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions de la Société à toute personne physique ou morale (Personne Non Eligible):

(a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société;

(b) s'il peut en résulter une violation par la Société de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère; ou

(c) si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Gérant et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non Eligibles). Une personne ou entité qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non-Eligible.

11.2. A de telles fins, la Société peut:

(a) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui tente de faire enregistrer un transfert d'Actions

dans le registre des Actionnaires, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, considérée nécessaire par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique des actions est une Personne Non Eligible, ou si une Personne Non Eligible deviendrait bénéficiaire économique des Actions suite à un tel enregistrement,

(b) refuser l'émission d'Actions, et

(c) refuser l'inscription sur le registre des Actionnaires de toute Transaction si, par l'effet d'une telle inscription ou d'un tel transfert, une Personne Non Eligible devenait bénéficiaire ou titulaire de la propriété de ses Actions .

11.3. S'il apparaît qu'un Actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale;

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuée en relation aux actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non-Eligible de vendre ses Actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectué endéans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables décrites à l'Article 10; et/ou

(d) de procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par la Personne Non-Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion du Gérant, soit (i) à 20% du prix applicable soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des Actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les coûts liés au rachat obligatoire).

11.4. L'exercice des pouvoirs susmentionnés de la Société par celle-ci, conformément au présent Article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des Actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des Actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

## **Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.**

12.1. La Société, ainsi que chaque Compartiment et Catégorie d'un Compartiment ont une valeur nette d'inventaire (Valeur Nette d'Inventaire) déterminée conformément aux présents Statuts. La devise de référence de la Société est l'Euro.

### 12.2. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

(a) La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et Catégorie sera calculée dans la devise de référence du Compartiment ou de la Catégorie comme stipulé dans le Mémoire, de bonne foi au Luxembourg à chaque Jour d'Evaluation stipulé dans le Mémoire (le Jour d'Evaluation)

(b) Un portefeuille distinct d'actifs sera établi pour chaque Compartiment de la manière suivante:

(i) le produit de l'émission de chaque Action est inscrit dans les livres du Compartiment concerné comme étant alloué à la masse des actifs établie pour ce Compartiment et les avoirs et obligations, ainsi que les revenus et dépenses y attribuables sont alloués à ce portefeuille selon les dispositions décrites ci-après;

(ii) lorsque un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres du Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, ce qui implique qu'à chaque nouvelle évaluation de cet avoir, toute augmentation ou diminution de la valeur de cet avoir sera attribuée au même portefeuille;

(iii) lorsque la Société supporte un engagement ou une obligation qui est attribuable à un avoir d'un portefeuille déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un portefeuille déterminé, cet engagement sera attribué à ce portefeuille;

(iv) au cas où un avoir, engagement, ou une obligation de la Société ne peut être attribué à un portefeuille en particulier, cet avoir, engagement ou obligation sera attribué à tous les Compartiments au prorata de leurs Valeurs Nettes d'Inventaire respectives;

(v) en cas de distribution de dividendes aux Actionnaires d'un Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire de celui-ci sera réduite du montant brut de ces dividendes.

12.3. Les obligations de chaque Compartiment seront ségréguées de Compartiment à Compartiment et les créanciers n'auront de recours que contre les actifs du Compartiment concerné.

12.4. Tous les avoirs détenus par un Compartiment qui ne sont pas libellés dans la devise de référence seront traduits dans la devise de référence au taux de change prévalent sur un marché reconnu le jour ouvrable précédant immédiatement le Jour d'Evaluation concerné.

12.5. La Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Catégorie spécifique sera déterminée en divisant la valeur totale des avoirs du Compartiment attribuable à cette Catégorie diminué du montant des obligations du Compartiment attribuables à cette Catégorie par le nombre total d'Actions de cette Catégorie en circulation au Jour d'Evaluation concerné.

12.6. Pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Catégorie, les dispositions de l'Article 12.2, (b), (i) à (v) s'appliquent mutatis mutandis. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie dans un Compartiment sera calculée par l'Agent Administratif dans la devise de référence de la Catégorie concernée et, le cas échéant, dans d'autres devises pour des raisons de négoce telles que spécifiées dans le Mémoire en appliquant le taux de conversion sur un marché approprié prévalent en ce Jour d'Evaluation.

12.7. La Valeur Nette d'Inventaire par Action des différentes Catégories peut différer au sein de chaque Compartiment par suite de décisions relatives aux annonces et aux paiements de dividendes, de structures de coûts et de frais ou commissions divergentes ou de stratégies de couverture différentes pour chaque Catégorie.

12.8. Les avoirs de la Société en relation avec un Compartiment sont réputées comprendre:

(a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de titres vendus mais non délivrés);

(c) toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières,

instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par le Gérant (étant entendu que le Gérant peut procéder à des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec l'article 12, en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit et/ou procédés similaires);

(d) tous les dividendes, en espèces ou en nature, et les distributions à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

(e) tous les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ces frais n'ont pas été amortis;

(g) la valeur de liquidation de tous les contrats "forwards" et de toutes les options de rachat ou de vente sur lesquelles la Société détient une position ouverte;

(h) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.9. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance tel que susdit mais non encore encaissés, consistera en la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué ou reçu en totalité, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) la valeur des actifs, qui sont cotés ou négociés sur un marché réglementé reconnu, fonctionnant de manière régulière et ouvert au public (un Marché Réglementé), ou sur toute bourse (incluant les parts et actions des fonds sous-jacents fermés), est basée sur le dernier prix disponible sur la bourse ou le Marché Réglementé qui est normalement le marché principal pour ces titres;

(c) la valeur des actifs négociés sur tout autre Marché Réglementé est basée sur leur dernier prix disponible;

(d) dans le cas où des actifs ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse ou sur tout autre Marché Réglementé ou, si, pour des actifs cotés ou négociés sur une bourse ou un Marché Réglementé, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (b) ou (c) n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des actifs concernés, la valeur de ces actifs est basée sur le prix prévisible de réalisation déterminée avec prudence et bonne foi conformément aux procédures établies par le Gérant – Associé Commandité et aux dispositions de l'article 12 ci-dessous;

(e) les parts ou actions émises par des organismes de placement collectifs (OPC) de type ouvert seront évaluées à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible conformément aux dispositions du document d'émission des OPC concernés ou à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire non officielle (c'est-à-dire une évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire qui n'est normalement pas utilisée à des fins de souscription ou rachat ou dont la valeur peut être fournie par une autre source - y compris le gestionnaire du fonds sous-jacent - autre que l'agent d'administration du fonds sous-jacent) si elle est plus récente que leur Valeur Nette d'Inventaire officielle. La Valeur Nette d'Inventaire calculée sur la base des valeur nette d'inventaire non officielles d'POC peut être différente de la Valeur Nette d'Inventaire qui aurait été calculée au Jour d'Évaluation concerné sur la base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par les agents d'administrations des OPC. Cependant une telle Valeur Nette d'Inventaire est définitive et irrévocable nonobstant toute autre évaluation ultérieure. En cas de survenance d'un évènement d'évaluation qui n'est pas reflété par la dernière Valeur Nette d'Inventaire des parts ou actions émises par ces OPC, la valeur des parts ou actions émises par ces OPC sera déterminée avec prudence et de bonne foi, selon les procédures établies par le Gérant afin de prendre en compte cet évènement d'évaluation. Les évènements suivants doivent être considérés, sans limitation, comme des évènements d'évaluation: appel de capital, distribution ou rachat effectués par les OPC ou un ou plus de leurs investissements sous-jacents, ainsi que tout évènement matériel ou développement affectant soit les investissements sous-jacents, soit les OPC eux-mêmes;

(f) toutes les autres valeurs mobilières et avoirs seront évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi selon les procédures mises en place par le Associé gérant commandité;

(g) la valeur des instruments du marché monétaire non admis à la cotation sur une bourse ou à la négociation sur un Marché Réglementé et ayant une maturité résiduelle de moins de 12 mois et de plus de 90 jours est réputée être leur valeur nominale augmentée de tous intérêts échus. Les instruments du marché monétaire ayant une maturité résiduelle de 90 jours ou moins et non négociés sur une bourse seront évalués par la méthode d'amortissement des coûts, qui fournit une approximation de la valeur de marché.

12.10. Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif), en tenant compte des normes en matière de prudence et de diligence en la matière, peut se reposer complètement et exclusivement pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, sauf erreur manifeste ou négligence de sa part, sur les évaluations fournies (i) par le Gérant, (ii) par diverses sources d'estimation de prix disponibles sur le marché, telles que des agences d'estimation de prix (c'est-à-dire Bloomberg, Reuters,...) ou gérants de fonds, (iii) par des courtiers ou agents de change, ou (iv) par des (un) Experts Indépendant(s) dûment autorisé(s) à ces fins par le Gérant (v) par un spécialiste dûment autorisé à cet effet par le Gérant. En particulier, pour l'évaluation d'avoirs dont les cours ou les justes valeurs de marché ne sont pas publiquement disponibles (y compris mais sans limitation les instruments structurés ou liés à des crédits ou des autres avoirs non liquides), l'Agent Administratif s'appuiera exclusivement sur les évaluations fournies soit par le Gérant, soit par une tierce partie étant une source d'estimation de prix nommée par le Gérant sous sa responsabilité et ne vérifiera pas la justesse et la précision des évaluations fournies. Dans le cas où le Gérant ordonne à l'Agent Administratif d'utiliser une source d'évaluation des prix spécifique, le Gérant s'engage à établir auparavant sa propre évaluation de cet agent en ce qui concerne sa compétence, sa réputation et son professionnalisme, afin d'assurer que les prix fournis à l'Agent Administratif sont fiables et l'Agent Administratif ne fera aucune, et il ne lui sera pas demandé, d'effectuer une évaluation ou un test supplémentaire sur cette source d'estimation des prix. En ce qui concerne les actifs, la seule responsabilité de l'Agent Administratif est de calculer la VNI sur base des prix fournis par le Gérant ou une (d') autre(s) source(s) tierce(s) d'évaluation des prix nommée(s), sans endosser une responsabilité quelconque quant à l'exactitude ou la précision des évaluations fournies par les sources concernées. L'Agent Administratif n'effectuera aucun test sur les évaluations des prix et ne collectera ni analysera des documents complémentaires évaluant ou prouvant la précision des prix des avoirs détenus dans le portefeuille pour lequel un prix ou une évaluation est fournie conformément au présent article 12.

12.11. Dans des circonstances dans lesquelles (i) un ou plusieurs sources d'estimation des prix manquent à fournir des évaluations à l'Agent Administratif, pouvant avoir un impact important sur la Valeur Nette d'Inventaire, ou dans lesquelles (ii) la valeur d'un avoir ne peut être déterminée assez rapidement et de manière exacte, l'Agent Administratif est autorisé à ne pas calculer la Valeur Nette d'Inventaire et en conséquence est incapable de déterminer des prix de souscription, conversion et de rachat. Le Gérant en sera informé directement par l'Agent Administratif si cette situation devait se présenter. Le Gérant peut alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément à l'article 13 des présents statuts.

12.12. Si des circonstances extraordinaires rendent une évaluation de la manière décrite ci-dessus impraticable ou inadéquate, le Gérant est autorisé à appliquer, avec prudence et bonne foi, d'autres règles afin de permettre une évaluation juste des actifs de la Société.

12.13. Si, depuis le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action d'une Catégorie d'un Compartiment déterminé, des changements importants se sont produits influant sur la cotation sur les marchés boursiers sur lesquels une portion conséquente des investissements de la Société sont cotés ou négociés, le Gérant peut, afin de préserver les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler le premier calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et procéder à un deuxième calcul. Toutes les souscriptions, tous les rachats et toutes les demandes de conversion reçus ce jour seront traités sur la base de la deuxième Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée.

12.14. La Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Catégorie, ainsi que les prix d'émission et de rachat par action peuvent être obtenus durant les heures de bureaux au siège social de la Société.

12.15. Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

- (a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (b) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- (c) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;
- (d) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, déterminée périodiquement par le Gérant, et toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Gérant; et
- (f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Gérant prend en compte les dépenses à supporter et les coûts encourus par la Société.

### **Art. 13. Suspension temporaire de la valeur nette d'inventaire par action.**

13.1. Le Gérant peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie, l'émission d'Actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie à des souscripteurs et le rachat d'Actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie par ses Actionnaires, ainsi que la conversion des actions des Catégorie dans un Compartiment:

- (a) pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses ou des autres marchés sur lesquels une partie conséquente des investissements de la Société attribuables à un Compartiment sont cotés ou négociés est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues, à condition que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuables à un Compartiment; ou
- (b) lorsque, de l'avis du Gérant, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il serait impossible de disposer de, ou d'évaluer des, actifs de la Société; ou
- (c) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour calculer le prix ou la valeur de tout investissement du Compartiment ou le prix ou la valeur actuelle sur une bourse ou un autre marché des actifs du Compartiment; ou
- (d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions du Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions, ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux;
- (e) si pour toute autre raison, les prix d'un investissement dans un Compartiment ne peut pas être déterminé sur-le-champ ou de manière précise (et, en particulier, durant une période où la Valeur Nette d'Inventaire de fonds sous-jacents est suspendue) ou, si, d'avis du Gérant, un prix juste ne peut être déterminé pour les avoirs du Compartiment; ou
- (f) sur décision du Gérant, à condition que les Actionnaires soient tous traités sur un même pied d'égalité et que toutes les lois et réglementations soient respectées (i) dès qu'une Assemblée Générale extraordinaire a été convoquée afin de décider de la liquidation ou de la dissolution ou de la fusion ou absorption de la Société ou d'un Compartiment et (ii), si le Gérant a le pouvoir de prendre des décisions à ce sujet, en ce qui concerne la liquidation ou la dissolution ou la fusion ou l'absorption du Compartiment.

13.2. Une telle suspension sera publiée, si cela est approprié, par la Société et sera notifiée aux Actionnaires ayant soumis une demande de souscription et de rachat d'Actions pour laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendue. Une telle suspension n'aura aucune incidence sur la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action, l'émission et le rachat d'Actions d'un autre Compartiment, à moins que ce Compartiment est aussi affecté. Toute demande de souscription ou de rachat est irrévocable à moins que la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire ne soit suspendue dans quel cas les Actionnaires peuvent manifester leur désir de retirer leur candidature. Si la Société ne reçoit pas une telle notification, la demande sera traitée au premier Dealing Day (tel que défini dans le Memorandum), tel que déterminé pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

13.3. Dans des circonstances exceptionnelles pouvant avoir un effet défavorable sur les intérêts des Actionnaires, ou en cas d'un nombre important de demandes de rachat dans un Compartiment, le Gérant se réserve le droit de déterminer le prix d'émission/de rachat ou de conversion après avoir effectué, le plus rapidement possible, la vente nécessaire de titres ou d'autres avoirs au nom du Compartiment concerné. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat ou de conversion en cours seront traitées sur base de la Valeur Nette d'Inventaire calculée.

#### **Art. 14. Le Gérant.**

14.1. La Société est gérée par Columbus Invest S.à r.l. en sa qualité d'Associé Commandité de la Société (le Gérant).

14.2. Le Gérant est indéfiniment et conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

14.3. En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en cette qualité pour la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un gérant, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire, afin de prendre toutes les mesures urgentes ou de simple gestion administrative, jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale des Actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de sa désignation en tant que gérant. Lors de cette Assemblée Générale, les Actionnaires ont la faculté de nommer un remplaçant du Gérant par résolution adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

14.4. La nomination d'un nouveau gérant n'est pas subordonnée à l'approbation du Gérant sortant.

#### **Art. 15. Pouvoirs du Gérant.**

15.1. Le Gérant, appliquant le principe de la répartition des risques, déterminera les politiques et stratégies de placement de la Société et de chaque Compartiment, le cas échéant, et les lignes de conduite à suivre dans la gestion de la Société, tel que précisé dans les documents commerciaux, conformément à la législation en vigueur.

15.2. Le Gérant est autorisé à employer des techniques et des instruments dans toute la mesure permise par la loi dans l'objectif d'une gestion efficace du portefeuille.

15.3. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition compatibles avec l'objet de la Société.

15.4. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant.

15.5. Le Gérant peut désigner des conseillers en investissement et des directeurs, aussi bien que des agents de direction ou des agents administratifs. Le Gérant peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société

#### **Art. 16. Délégation de pouvoirs.**

16.1. Le Gérant peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, member du conseil de gérance ou du conseil d'administration, selon le cas du gérant de l'Associé Commandité ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

16.2. Le Gérant peut nommer une personne, Actionnaire ou non, member du conseil de gérance ou du conseil d'administration, selon le cas, du Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée gérant ou administrateur. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de member du conseil de gérance ou administrateur d'une telle entité.

16.3. Le Gérant est également autorisé à nommer une personne, gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

16.4. Le Gérant peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne des affaires de la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments ou d'agir en simple qualité de conseiller envers la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments. Les règles de composition, les fonctions et devoirs et la rémunération de ces comités seront décrites dans le Memorandum.

#### **Art. 17. Pouvoir de signature.**

17.1. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature unique d'un Gérant.



17.2. De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant dans les limites de ces pouvoirs. Dans les limites de la gestion quotidienne, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 16.1 ci-dessus.

#### **Art. 18. Délégation des pouvoirs et Nomination d'un gestionnaire d'investissements.**

18.1. Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société) et ses pouvoirs d'accomplir des actes en vue de la réalisation de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil de gérance ou du conseil d'administration, selon le cas, du Gérant ou non, qui seront dotées des pouvoirs déterminés par le Gérant et qui seront autorisées, si le Gérant le décide, à sous-déléguer leurs pouvoirs.

18.2. La Société peut conclure avec toute Société luxembourgeoise ou étrangère une (des) convention(s) de gestion, aux termes de laquelle (desquelles) la société mentionnée ci-après ou toute autre société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'Article 19. De plus, cette société peut, quotidiennement et sous le contrôle et la responsabilité ultime du Gérant, acheter et vendre des valeurs mobilières ou avoirs et gérer le portefeuille de la Société. La (les) convention(s) de gestion contiendra les règles régissant les modalités de modification ou de résiliation.

18.3. Le Gérant peut aussi conférer des pouvoirs spécifiques par des procurations notariées ou privées.

18.4. La Société nommera Columbus Fund Management AG en tant que gestionnaire de la Société (le Gestionnaire). La convention avec le Gestionnaire ne peut être résiliée par la Société que si la décision du Gérant de résilier la convention est ratifiée par une décision d'une Assemblée Générale extraordinaire de la Société conformément aux exigences décrites à l'Article 22. Elle peut aussi être résiliée par le Gestionnaire, conformément aux termes de la convention de gestion. Dans ce cas, une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires devra être convoquée afin de modifier la présente section de manière appropriée. Cette Assemblée Générale doit se conformer aux exigences de majorité et de quorum détaillées ci-dessus. Si la convention de gestion est cédée ou transférée à un affilié du Gestionnaire, l'accord de l'assemblée Générale des Actionnaires n'est pas requis.

#### **Art. 19. Politiques et restrictions d'investissement.**

19.1. Le Gérant a, selon le principe de répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iii) le comportement à adopter dans la conduite de l'administration et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par le Gérant dans le Mémorandum, conformément aux lois et réglementations applicables.

19.2. Le Gérant aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société et aux actifs des Compartiments, conformément à la Loi de 2007, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

19.3. Le Gérant, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémorandum, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres OPC et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérées sur une base ségréguée ou en commun.

#### **Art. 20. Conflits d'intérêts.**

20.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit gérant, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

20.2. Tout gérant, directeur, fondé de pouvoir ou salarié du Gérant de la Société, qui est gérant, directeur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

20.3. Dans l'hypothèse où tout gérant de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce gérant devra informer le Gérant de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cette personne à la prochaine Assemblée Générale (l'Assemblée Générale Annuelle). Le terme "intérêt contraire", tel qu'utilisé dans la phrase précédente, n'inclura pas une relation avec, ou sans, intérêt relatif à une proposition ou une transaction impliquant le Gestionnaire, le dépositaire ou toute autre personne ou entité telle que déterminée périodiquement par le Gérant à sa discrétion.

20.4. Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Gérant concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

### **Art. 21. Indemnisation.**

21.1. La Société peut indemniser tout gérant ou directeur du Gérant et ses héritiers, exécuteurs et gérants testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un gérant ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

21.2. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus.

### **Art. 22. Assemblées Générales de la société.**

22.1. L'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale) représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société, étant entendu, que chaque résolution de l'Assemblée Générale modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Commandité.

22.2. Toute résolution de l'Assemblée Générale ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pour cent des actions émises par la Société (ii) l'approbation de la majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

22.3. Toute autre résolution de l'Assemblée Générale doit être prise (i) sans quorum requis des actions émises par la Société, (ii) l'approbation de la majorité simple des voix valablement exprimées par les Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

22.4. Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Classe doit être approuvée par une résolution de l'Assemblée Générale de la Société et par une ou plusieurs assemblées distinctes des détenteurs de chaque catégorie d'Actions concernée.

22.5. L'Assemblée Générale est convoquée par le Gérant. L'Assemblée Générale est convoquée par un avis du Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque Actionnaire par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la réunion, à l'adresse figurant sur le registre des actions nominatives. La délivrance de cet avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée.

### **Art. 23. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.**

23.1. L'Assemblée Générale Annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier mercredi de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant.

23.2. L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

23.3. Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation.

23.4. Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

### **Art. 24. Assemblées Générales dans un compartiment ou dans une catégorie d'Actions.**

24.1. Les Actionnaires des Catégories d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, une Assemblée Générale spéciale (Assemblées Spéciales) afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Compartiment.

24.2. De plus, les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Spéciales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'Actions.

24.3. Les dispositions des Articles 22 et 23 s'appliquent à ces Assemblées Spéciales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

### **Art. 25. Réviseur d'entreprises agréé.**

25.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

25.2. Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

### **Art. 26. Liquidation ou fusion de compartiments ou catégories d'Actions.**

26.1. Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Gérant comme étant le seuil minimum pour

ce Compartiment ou cette Catégorie pour être opéré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Gérant peut décider de proposer aux Actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Gérant ou de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en tenant compte des prix de réalisation projetés des investissements et des dépenses de réalisation calculés au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle cette décision prendra effet). La Société notifiera un avis aux détenteurs des Actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.

26.2. Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment concerné.

26.3. De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition du Gérant, de racheter toutes les Actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale constituée selon le présent Article 26, qui prendra les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés et votants.

26.4. Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en oeuvre du rachat seront déposés auprès d'une banque ou d'une institution de crédit tel que défini par la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée, pour une période de six mois. Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

26.5. Toutes les actions rachetées seront annulées.

26.6. Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent Article, le Gérant peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiments ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux OPC, telle que modifiée, ou à un autre Compartiment dans le même organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les actions du Compartiment concerné comme des actions d'un autre Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'Action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet Article 26 un mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, durant cette période.

26.7. Nonobstant les pouvoirs conférés à le Gérant par l'Article 26, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée.

26.8. En outre, une contribution des actifs et dettes attribuables à Compartiments à une autre organisme de placement collectif en référence à l'Article 26 ou à un autre Compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des Actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en oeuvre avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

#### **Art. 27. Année comptable.**

27.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 28. Comptes annuels.**

28.1. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Gérant dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2007.

28.2. Le Gérant soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises indépendant de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

28.3. Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Gérant, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

#### **Art. 29. Affectation des Bénéfices.**

29.1. L'Assemblée Générale détermine, sur proposition du Gérant et dans les limites prescrites par la loi et le Mé-morandum, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer ou autoriser le Gérant à annoncer des dividendes.

29.2. Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Gérant peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

29.3. Le paiement de dividendes aux détenteurs d'Actions nominatives sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires.

29.4. Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieux et places déterminés par le Gérant.

29.5. Le Gérant peut décider de distribuer des dividendes en Actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Gérant.

29.6. Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les 5 ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'Actions émises dans le Compartiment respectif.

29.7. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

### **Art. 30. Dépositaire.**

30.1. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

30.2. Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Gérant devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Gérant désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Gérant peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

### **Art. 31. Liquidation**

31.1. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.

31.2. Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'Article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Gérant. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

31.3. La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des Actions représentées à l'assemblée.

31.4. L'Assemblée Générale doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.

31.5. Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être soit des personnes physiques soit des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

31.6. La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

31.7. Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.

31.8. Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de 30 (trente) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

### **Art. 32. Loi Applicable**

32.1. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés Commerciales conformément à l'Article 1.2.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine au 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en juin 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes déclarent souscrire les actions comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'Actions	Nature des Actions	Montant Souscrit
1. Columbus Invest S.à r.l. . . . . .	1 (one)	Action Commandité	1,000.00 EUR
2. Columbus Invest S.à r.l. . . . . .	29 (twenty nine)	Action	29,000.00 EUR
3. Columbus Fund Management AG . . . . .	1 (one)	Action	1,000.00 EUR

Lors de la constitution, l'Action Commandité et les Actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au Notaire soussigné.

#### *Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont supportés par la Société en conséquence du présent acte sont évalués, approximativement à 2.700 EUR (deux mille sept cents Euros)

#### *Résolutions des Actionnaires*

Le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

(1) BDO Audit Luxembourg, Le Dôme Espace Pétrusse 2 avenue Charles De Gaulle, L1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 147.570 est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréée de la Société;

(2) le mandat du réviseur indépendant ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011; et

(3) le siège social de la Société est établi au 2 rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kohler, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2010. Relation: LAC/2010/27712. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010084749/1640.

(100094922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

### **Fredinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 153.959.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le onze juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Frédéric DELORE, gérant, né le 5 mai 1959 à Lyon, France, demeurant à F-69001 Lyon, 16, rue Calliet, ici représenté par Monsieur Emmanuel LEBEAU, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2010.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «FREDINVEST S.A.» (la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement

à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de vingt-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (EUR 23.333.333) représenté par vingt-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (23.333.333) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Toutes les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit et en regard du nom du nu-propiétaire de la mention nue-propiété,
- si les actions sont au porteur par le manteau des actions à attribuer au nu-propiétaire et par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

#### **Art. 7. Transmission des actions.**

##### **a) Droit de préemption**

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre à ces conditions financières, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée,
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire des nom, prénoms, profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou de, sa dénomination, son siège social et son numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés s'il s'agit d'une personne morale,
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, soit, à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent. Sous réserve de l'agrément, en cas de non-exercice total ou partiel de ce droit de préemption, la cession devient libre pour les actions restantes.

En cas de non-agrément, la Société pourra racheter les actions dont la cession est proposée,

##### **b) Agrément**

Si un des actionnaires souhaite céder ses actions à un tiers (ci-après: le "Cessionnaire pressenti"), il doit demander au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le cédant notifie à la Société, par lettre recommandée, l'identité du Cessionnaire pressenti, le nombre d'actions qu'il entend lui céder et le prix.

Le Conseil d'Administration est compétent pour accorder l'agrément. La décision d'agrément est, pour être valable, prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration notifie sa décision par lettre recommandée au Cédant au plus tard deux (2) mois après la réception de la lettre contenant la demande d'agrément.

En cas de refus, le Cédant dispose de sept (7) jours pour faire connaître à la Société et aux actionnaires, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de Cession.

Dans le cas où le Cédant ne renonce pas à son projet de cession, la Société aura l'obligation d'acquérir ou de faire acquérir, dans un délai de six (6) mois à compter du refus, les actions au prix proposé par le Cessionnaire pressenti. En cas de contestation du prix ainsi proposé, le prix des actions est déterminé par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, soit, à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

A défaut pour la Société d'avoir acquis ou fait acquérir les actions du Cédant dans le délai de trois (3) mois visé à l'alinéa précédent, et sauf prorogation ou suspension du délai par décision de justice, le Cédant peut réaliser la Cession avec le Cessionnaire pressenti dans les conditions figurant dans la notification faite à la Société.

Pour l'application du présent article, il faut entendre par tiers toute personne, physique ou morale, autre qu'un actionnaire ou toute entreprise liée à l'un des actionnaires à la date de la constitution de la Société. Par entreprise liée, il faut entendre toute entreprise qui contrôle un actionnaire, qui est contrôlée par un actionnaire ou qui a le même contrôle qu'un actionnaire. Une entreprise est considérée en contrôler une autre:

1° Lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;

2° Lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la Société;

3° Lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;

4° Lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale d'une société.

#### c) Inopposabilité des Cessions

Toute cession effectuée en contravention aux stipulations de l'article 7 est inopposable à la Société et aux autres actionnaires et pareille Cession n'est pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.

**Art. 8. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires et peuvent être de catégorie A ou B.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont



retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, le conseil d'administration peut avoir lieu sans convocation.

**Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 9 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si des catégories d'administrateurs A et B sont créées, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué conjointement par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 14. Conflit d'intérêt.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 16. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 17. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices Annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 19. Dissolution de la Société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 20. Modifications des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 21. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

*Souscription et libération*

Les statuts de la Société ainsi établis, le comparant Monsieur Frédéric DELORE, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité des vingt-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (23.333.333) actions.

Toutes les vingt-trois millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (23.333.333) actions sont intégralement libérées par un apport en nature de un million trois cent trente-trois mille (1.333.000) actions dans la société anonyme de droit luxembourgeois EURO PROTECTION GROUP, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.253 (ci-après les «Actions Luxembourgeoises»).

La valeur de cet apport a fait l'objet d'un rapport en date du 11 juin 2010, établi par Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunies, réviseur d'entreprises, avec siège social à 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 23.333.333 actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Frédéric DELORE certifie par la présente en ce qui concerne l'apport en nature des Actions Luxembourgeoises qu'au jour et au moment de cet apport:

1. il est le propriétaire légal et bénéficiaire des Actions Luxembourgeoises apportées;
2. toutes les formalités de cession ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni aucun autre droit attaché aux Actions Luxembourgeoises par lesquels une quelconque personne serait en droit d'exiger que les Actions Luxembourgeoises lui soit cédées;
3. il a tous les pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires à la présente cession des Actions Luxembourgeoises;
4. les Actions Luxembourgeoises ne sont, à sa connaissance, grevées d'aucune charge et librement cessibles à la Société.

L'apport en nature décrit ci-dessus a été dûment autorisé lors de la réunion du conseil d'administration de EURO PROTECTION GROUP qui s'est tenue en date du 4 mai 2010. Une copie du procès-verbal de ladite réunion du conseil d'administration restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

De plus, un certificat émis par EURO PROTECTION GROUP attestant que les Actions Luxembourgeoises sont librement cessibles à la Société, a été fourni au notaire instrumentant et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter la cession des Actions Luxembourgeoises, Monsieur Frédéric DELORE, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ six mille euros (EUR 6.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Le comparant, prénommé, représentant l'intégralité du capital souscrit, prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le comparant fixe le nombre des administrateurs à trois et nomme comme administrateurs de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2010, les personnes suivantes:

- Monsieur Frédéric DELORE, gérant, né le 5 mai 1959 à Lyon, France, demeurant à F-69001 Lyon, 16, rue Calliet,
- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946, à Ettelbruck, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon,
- COSAFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, administrateur de sociétés, né à Lyon, France, le 7 mars 1941, demeurant à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

*Deuxième résolution*

Est nommée comme commissaire la FIDUCIAIRE HRT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.213,

pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2010.

*Troisième résolution*

Le siège de la Société est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné,, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2010. LAC/2010/26326. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010086740/372.

(100095978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

---

**GTA G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 34.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090120513.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010071846/14.

(100083976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**GTA G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 34.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Documents faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090120462.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2010071847/14.

(100083978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Gustery Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010071848/11.

(100084066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**La Rose S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.802.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 juin 2010*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Alain RENARD comme Président du Conseil d'Administration. Son mandat de Président du Conseil d'Administration viendra à échéance en même temps que son mandat d'Administrateur, soit lors de l'assemblée générale de 2015.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010071887/15.

(100083982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Hipergest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.417.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 mai 2010*

- Madame Régine BARBIER, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée Administrateur en remplacement de Madame Nicole THIRION, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

HIPERGEST S.A.

S. BAERT / Ch. FRANCOIS

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010071850/16.

(100083960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**HSBC Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.085.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HSBC Holdings Luxembourg S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010071851/11.

(100083776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Isomontage Isolation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 143.046.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Référence de publication: 2010071854/11.

(100084311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**OXEA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.453.

---

**ERRATUM**

Il résulte de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée "OXEA Finance S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 47, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 3 juin 2010, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 9 juin 2010, référence: L100080577, non encore publié au Mémorial C, que le code postal du siège sociale a été erronément indiquée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2010.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010071921/16.

(100083886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Immobilière Julien Vesque S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 120.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Référence de publication: 2010071858/11.

(100084313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Inhalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 35.678.

Le bilan au 30.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071860/13.

(100084348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Isomontage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 19.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Référence de publication: 2010071866/11.

(100084308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Eurotrust, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.381.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 20 avril 2010, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1: L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Christian FALTOT, demeurant à 45, rue François Emile Babeuf, F-54190 Villerupt, de son poste d'administrateur de la société EUROTRUST.

2 : L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gustave VOGEL, demeurant au 33 allée Scheffer L-2520 Luxembourg, de son poste d'administrateur délégué de la société EUROTRUST.

Monsieur Gustave VOGEL restera néanmoins administrateur de la société EUROTRUST.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour extrait conforme

Madame Lynn Scholtes

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2010072890/19.

(100084384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Itrosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 56.222.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089351/10.

(100077483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Vatem S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.487.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089352/10.

(100077482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Nosig S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.668.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010089297/13.

(100077199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Pimco Emerging Markets Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.952.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2010, les actionnaires de la société 'PIMCO Emerging Markets Funds' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:

\* Craig Allen Dawson

\* Joseph Vincent McDevitt

\* Jeffrey Michael Sargent

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en leur fonction de réviseurs d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010072950/20.

(100084319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**PB PCR 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.704.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 avril 2010*

Le siège social de la société est transféré du L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PB PCR 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010089343/14.

(100077818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

**Multrans S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089337/10.

(100077492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

**Evolys International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089336/10.

(100077496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.